



AVIS DE PROMULGATION

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Scott a adopté le règlement d'emprunt numéro 487-2024 intitulé : **Règlement décrétant un emprunt pour la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont.**

Le règlement 487-2024 décrète une somme de 605 330 \$ pour la mise aux normes de la 2^e Rue et une somme de 648 680 \$ pour l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont, totalisant ainsi une somme totale de 1 254 010 \$ pour les fins du présent règlement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SCOTT, ce 19 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier